

Ce document est à lire avec votre enfant.

GENERALITES

- Ce règlement s'applique à tous les participants des Stages Multisports, soit les enfants âgés de 6 à 13 ans. Les Stages Multisports sont un service public gratuit de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.
- Les Stages Multisports se déroulent sur le territoire de la Brie Nangissienne pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne. Ils sont encadrés par un éducateur sportif diplômé. Un planning est à votre disposition 15 jours avant chacune des vacances nommées ci-dessus.
- Votre enfant peut participer à toutes les activités proposées sur le programme. Une seule inscription par jour sera acceptée, soit le matin pour un enfant de 6/8 ans soit l'après-midi pour un enfant de 9/13 ans.
- Ce règlement intérieur est accepté et/ou signé par les parents lors de l'inscription sur le formulaire en ligne du site internet. Il peut aussi être retiré et remis en main propre dans nos services.
- Merci de respecter votre engagement d'inscription, d'être présent aux activités demandées, les places étant limitées. Nous contacter pour tout désistement afin de faire profiter les enfants en liste d'attente.

ARTICLE 1 : L'assurance.

- Les enfants fréquentant les Stages Multisports sont couverts par l'assurance de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne : responsabilité civile générale garantissant des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au cours des activités des Stages Multisports.

ARTICLE 2 : Horaires.

- Pour les enfants de 6/8 ans : de 10h à 12h, pour les enfants de 9 à 13 ans : de 14h à 16h.
- Les enfants se doivent de respecter les horaires et d'être présents à l'heure pour le début des activités. En aucun cas les enfants ne doivent pénétrer dans les bâtiments sportifs avant l'arrivée de l'Educateur.
- Pendant les heures d'activités, les enfants sont sous la responsabilité de l'Educateur, avant et après l'activité ils restent sous la responsabilité des parents. En aucun cas l'Educateur ne pourra être tenu comme responsable.

ARTICLE 3 : Tenue sportive.

- Les enfants doivent venir dans une tenue adaptée aux activités physiques.
- 1 paire de basket obligatoire. Pas de bijoux et d'objets de valeur.

ARTICLE 4 : Matériels.

- Les enfants doivent respecter le matériel mis à leur disposition, souvent fragile et coûteux. Il appartient à chaque usager d'en prendre soin. En cas de dégradation volontaire, il sera demandé le rachat ou le remboursement du matériel.

ARTICLE 5 : Respect.

- Les enfants se doivent d'être corrects dans leur tenue et leur langage envers l'Educateur et vis-à-vis des autres enfants de l'école Multisports.

ARTICLE 6 : Objets personnels.

- L'Éducateur n'est pas tenu responsable des objets perdus, oubliés ou cassés par les enfants.

ARTICLE 7 : Photographie.

- L'éducateur peut prendre en photo votre enfant, individuellement et collectivement à des fins de diffusion pour la promotion des activités Multisports (site internet, magazine, support de communication de la collectivité, presses locales, etc.). Si vous ne souhaitez pas la prise en photo de votre enfant, merci de nous le signaler sur le formulaire dans la case « remarques ».

ARTICLE 8 : Premier secours.

- En cas d'accident pendant le déroulement du stage, l'éducateur s'engage à pratiquer les premières interventions d'urgence nécessaires et à vous contacter suivant le numéro de téléphone que vous avez communiqué sur le formulaire d'inscription.

ARTICLE 9 : Non-respect.

- En cas de non-respect d'un article de ce règlement, la Communauté de communes se réserve le droit de convoquer les parents. Dans le cas d'une faute grave, et après rencontre avec les parents, le service Multisports se réserve également la possibilité d'exclure l'enfant des stages Multisports.